



---

# **Stratégie de la Confédération en matière de TIC 2012 à 2015**

## **Annexe B: Plan directeur**

Etat de la planification au 15 avril 2015

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Principes .....</b>	<b>3</b>
<b>2.1</b>	<b>Planification continue et primauté de la stratégie .....</b>	<b>3</b>
<b>2.2</b>	<b>Mandats et ressources .....</b>	<b>3</b>
<b>2.3</b>	<b>Contrôle de gestion en matière de TIC et évaluation.....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Jalons .....</b>	<b>5</b>
<b>3.1</b>	<b>Tableau synoptique .....</b>	<b>5</b>
<b>3.2</b>	<b>Description des jalons .....</b>	<b>6</b>
3.2.1	Jalon : Le concept «Gouvernance de l'architecture de la Confédération» est adopté	6
3.2.2	Jalon : L'architecture cible IAM est achevée.....	7
3.2.3	Jalon : Les directives en matière de TIC sont actualisées .....	7
3.2.4	Jalon: Le renforcement de la gestion et du pilotage des TIC est établi.....	8
3.2.5	Jalon : La stratégie partielle «Travail mobile» est en vigueur et les projets de mise en œuvre sont attribués .....	9
3.2.6	Jalon : Le modèle de marché IAM version 2 est adopté .....	9
3.2.7	Jalon : La stratégie de la Confédération en matière de TIC 2016-2019 est adoptée.....	10
3.2.8	Jalon: Le déploiement des services UCC est achevé .....	10
3.2.9	Jalon : Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS.....	11
3.2.10	Jalon : Concept détaillé pour le réseau de centres de calcul .....	11
3.2.11	Jalon : Le déploiement du service standard «Bureautique/UCC» est achevé.....	12
3.2.12	Jalon : Acquisition en externe des services de transport de données.....	12
<b>3.3</b>	<b>Abréviations .....</b>	<b>13</b>

# 1 Introduction

Le présent document constitue l'annexe B de la «Stratégie de la Confédération en matière de TIC 2012-2015» et a valeur de plan directeur de la mise en œuvre de cette stratégie. Il est géré comme un document indépendant et périodiquement mis à jour.

La planification de la mise en œuvre découle des objectifs et des mesures arrêtés dans la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Le présent plan directeur remplace celui d'avril 2014 et met l'accent sur l'année 2015. Il décrit les jalons hautement prioritaires et en confie la réalisation à une organisation chef de file. Il ne traite pas de la planification détaillée ultérieure, qui incombe à l'organisation chef de file concernée.

Le chap. 2 ci-dessous présente les principes de planification et de mise en œuvre; le chap. 3 décrit les différents jalons.

Par rapport au plan directeur d'avril 2014,

- six jalons ont été atteints depuis et ne figurent plus dans le présent plan directeur (cf. également le rapport sur le contrôle de gestion stratégique des TIC à l'intention du Conseil fédéral);
- trois jalons ont été repris sans modification;
- quatre jalons ont été repris et modifiés;
- cinq jalons ont été ajoutés à la planification.

## 2 Principes

### 2.1 Planification continue et primauté de la stratégie

La stratégie de la Confédération en matière de TIC définit des axes stratégiques, des objectifs et des mesures. Le présent plan directeur précise certaines de ces mesures sous la forme de jalons. Il se focalise sur les jalons hautement prioritaires et fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Les projets non mentionnés dans le présent plan directeur doivent aussi être gérés en accord avec les principes et les objectifs de la stratégie de la Confédération en matière de TIC. Les départements et la Chancellerie fédérale mettent cette stratégie en œuvre, chacun dans son domaine de planification, et coordonnent leur planification avec le plan directeur.

### 2.2 Mandats et ressources

L'attribution d'un jalon à une organisation chef de file a valeur de mandat de planification et de réalisation du jalon en question.

Les moyens requis pour assurer la mise en œuvre du plan directeur ne sont que partiellement mis à disposition de manière centralisée. Il incombe donc à l'organisation chef de file de planifier les ressources nécessaires, et en particulier de s'accorder avec les autres organes impliqués.

La description des jalons comporte une estimation des ressources en matière de personnel que doivent fournir la Chancellerie fédérale et les départements. Il convient de distinguer trois cas de figure:

1. le jalon repose sur une décision du Conseil fédéral (p. ex. DCF concernant un modèle de marché). Les ressources indiquées pour le jalon reprennent uniquement les ressources nécessaires telles que prévues dans la décision du Conseil fédéral et ne sont donc pas requises en sus. Le jalon fait référence à la DCF et une remarque indique «Pas de ressources supplémentaires nécessaires»;

2. le jalon s'appuie sur un projet dont le mandat a déjà été formellement attribué, et dont les ressources ont été planifiées ou font l'objet d'une convention entre les organes impliqués. Les ressources indiquées pour le jalon reprennent uniquement les ressources nécessaires telles que prévues par cette planification et ne sont donc pas requises en sus. Le jalon fait référence au mandat de projet ou de programme correspondant et une remarque indique «Pas de ressources supplémentaires nécessaires»;
3. pour les départements, le jalon induit un besoin de ressources supplémentaires. Celles-ci sont mentionnées dans le jalon, et figurent dans la proposition soumise au Conseil fédéral. En approuvant la planification des jalons, le Conseil fédéral oblige les acteurs à mettre à disposition les ressources correspondantes.

Le Tableau 2 donne une vue d'ensemble des ressources supplémentaires attendues en 2015 (dernière colonne, somme pour les départements et la Chancellerie fédérale, sans l'UPIC). La colonne 2 contient les ressources dont l'engagement a déjà été réglé par une décision du Conseil fédéral ou un mandat de projet, la colonne 3 celles pour lesquelles ceci reste à faire.

<i>Jalon</i>	<i>Engagement des ressources déjà réglé</i>	<i>Engagement des ressources à régler</i>	<i>Ressources supplémentaires requises</i>
Le concept «Gouvernance de l'architecture de la Confédération» est adopté.	DCF sur le plan directeur 2014		40 JP
L'architecture cible IAM est achevée.	Mandat de programme IAM		Selon planification du programme IAM
Les directives en matière de TIC sont actualisées.	DCF sur le plan directeur 2014		15 JP
Le renforcement de la gestion et du pilotage des TIC est établi.	DCF sur le plan directeur 2014		Pas de ressources supplémentaires
La stratégie partielle «Travail mobile» est en vigueur et les mandats des projets de mise en œuvre sont attribués.	DCF sur le plan directeur 2014		24 JP
Le modèle de marché IAM version 2 est adopté.	Mandat de programme IAM		Selon planification du programme IAM
La stratégie de la Confédération en matière de TIC 2016-2019 est adoptée.		DCF sur le controlling stratégique informatique	60 JP
Le déploiement des services UCC est achevé.	DCF sur le déploiement UCC		Selon planification du programme UCC
Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS	DCF du 2 juillet 2014		Planification en cours
Concept détaillé pour le réseau de centres de calcul	DCF du 2 juillet 2014		Planification en cours
Le déploiement du service standard «Bureau-tique/UCC» est achevé.	DCF sur le modèle de marché bureau-tique/UCC		Pas de ressources supplémentaires
Acquisition en externe des services de transport de données	Selon mandat de projet		Pas de ressources supplémentaires

**Tableau 1: Planification des ressources**

## 2.3 Contrôle de gestion en matière de TIC et évaluation

Le contrôle de gestion en matière de TIC consiste à surveiller l'état de la mise en œuvre et

l'efficacité de la stratégie, et à en rendre compte au Conseil fédéral dans le cadre du rapport sur le contrôle de gestion stratégique des TIC. Au besoin, le Conseil fédéral décide de mesures de pilotage supplémentaires.

## 3 Jalons

Chaque jalon figurant dans le présent plan directeur définit un objectif à atteindre, en fixe le délai et désigne l'organisation chef de file. Aucune directive n'est impartie à l'organisation chef de file sur les ressources à mobiliser ni sur la manière d'atteindre le jalon, car ces deux questions relèvent de sa responsabilité.

### 3.1 Tableau synoptique

Le Tableau 2 présente les jalons par ordre chronologique avec, pour chacun, l'indication de l'organisation chef de file (OCF) et de la mesure de la stratégie en matière de TIC à laquelle ils se réfèrent. Dans la colonne «Etat», les jalons modifiés et les nouveaux jalons sont signalés en tant que tels.

<i>Délai</i>	<i>Description</i>	<i>OCF</i>	<i>Etat</i>	<i>Axe stratégique</i>	<i>Chapitre</i>
2015-T2	Le concept «Gouvernance de l'architecture de la Confédération» est adopté.	UPIC	Modifié	AS-02	3.2.1
2015-T2	L'architecture cible IAM est achevée.	UPIC	Nouveau	AS-02	3.2.2
2015-T3	Les directives en matière de TIC sont actualisées.	UPIC	Modifié	AS-01	3.2.3
2014-T4	Le renforcement de la gestion et du pilotage des TIC est établi.	UPIC	Modifié	AS-01	3.2.4
2015-T3	La stratégie partielle «Travail mobile» est en vigueur et les mandats des projets de mise en œuvre sont attribués.	UPIC	Non modifié	AS-03	3.2.5
2015-T4	Le modèle de marché IAM version 2 est adopté.	UPIC	Nouveau	AS-02	3.2.6
2015-T4	La stratégie de la Confédération en matière de TIC 2016-2019 est adoptée.		Nouveau	--	3.2.7
2016-T4	Le déploiement des services UCC est achevé.	UPIC	Non modifié	AS-05	3.2.8
2016-T3	Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS	DDPS	Nouveau	AS-04	3.2.9
2016-T4	Concept détaillé pour le réseau de centres de calcul	UPIC	Nouveau	AS-04	3.2.10
2016-T4	Le déploiement du service standard «Bureautique/UCC» est achevé, ceci dans tous les départements sauf le DFAE.	UPIC	Non modifié	AS-06	3.2.11
inconnu	Acquisition en externe des services de transport de données	UPIC	Modifié	AS-05	3.2.12

**Tableau 2: Vue d'ensemble des jalons (état 2015).** La liste des abréviations figure au chap. 3.3.

## 3.2 Description des jalons

Le présent chapitre décrit les jalons du plan directeur, à raison d'un jalon par sous-chapitre. L'ordre de succession des sous-chapitres correspond à l'ordre chronologique de présentation des jalons dans le tableau synoptique du chap. 3.1.

### 3.2.1 Jalon : Le concept «Gouvernance de l'architecture de la Confédération» est adopté

Description	Le concept de gouvernance destiné à mettre en œuvre et à appliquer l'architecture, ainsi que la procédure d'escalade sont élaborés. La gouvernance de l'architecture est intégrée à la gestion du portefeuille de projets, dans la gestion de projets ainsi que dans les processus d'achats en matière de TIC.
OCF	UPIC
Validation	Conseil fédéral, après consultation du CI et du CIC
Livrable	Concept (document)
Délai	2015-T2
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Ressources pour analyse de la situation actuelle, coordination et révision: environ 40 JP au total
Ressources départements/ChF suite au jalon	Les ressources que les départements doivent fournir sont indiquées dans la proposition au Conseil fédéral correspondante.
Remarque	Ce jalon ne porte pas sur l'élaboration et l'édiction des contenus, mais sur les processus de mise en œuvre et d'application des architectures édictées à l'échelon de la Confédération.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Report du T4 2014 au T2 2015</i>
<i>Conséquences de la modification</i>	<i>La gouvernance de l'architecture et les processus en faisant partie seront mis en place six mois plus tard que prévu initialement. Le bénéfice attendu sera par conséquent également reporté d'autant. Ceci concerne en particulier l'empêchement de redondances inutiles et l'harmonisation du paysage informatique de la Confédération.</i>

### 3.2.2 Jalon : L'architecture cible IAM est achevée

Description	L'architecture cible IAM y compris les scénarios de migration technique et commercial sont achevés.
OCF	UPIC / Programme IAM de la Confédération
Validation	UPIC, après consultation de la commission technique IAM et de la commission du programme IAM
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Architecture cible (modèle et document)</li> <li>– Scénario technique de migration (document)</li> <li>– Scénario commercial de migration (document)</li> </ul>
Délai	2015-T2
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Dans les limites des ressources disponibles et selon les conventions conclues dans la planification du programme IAM Confédération.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Dans les limites des ressources disponibles et selon les conventions conclues dans la planification du programme IAM Confédération.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Nouveau jalon</i>

### 3.2.3 Jalon : Les directives en matière de TIC sont actualisées

Description	Les directives en matière de TIC sont actualisées.
OCF	UPIC
Validation	UPIC, après consultation du CI et, le cas échéant, du CIC
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directives en matière de TIC révisées ou supprimées</li> <li>– Planification actualisée de la gestion permanente des directives en matière de TIC (conduite, ressources, délais, dépendances)</li> </ul>
Délai	2014-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Ressources pour la révision et la communication (en premier lieu Comité de l'architecture de la Confédération, ABB). Environ 15 JP au total.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Aucune
Remarques	Une fois ce jalon atteint, les directives sont mises à jour régulièrement, conformément aux exigences des départements et à la planification de l'UPIC.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Report du T4 2014 au T3 2015</i>
<i>Conséquences de la modification</i>	<i>Une partie des directives restent jusqu'à neuf mois plus longtemps non actuelles. Ceci peut conduire à ce que les directives soient moins prises au sérieux, ou éventuellement à une surcharge de travail si des demandes d'exceptions évitables sont déposées.</i>

### 3.2.4 Jalon: Le renforcement de la gestion et du pilotage des TIC est établi

Description	La gestion et le pilotage des TIC sont renforcés et leur efficacité est avérée aux niveaux tant de la Confédération que des départements.
OCF	UPIC et les départements selon leur niveau
Validation	UPIC, après consultation du CI
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Processus de pilotage et de gestion au niveau de la Confédération organisés</li> <li>– Responsables opérationnels des processus informatiques au niveau de la Confédération nommés et communiqués.</li> <li>– Documentation des interfaces de ces processus entre les niveaux Confédération et département.</li> <li>– Mesures de sensibilisation et de formation des cadres à tous les niveaux pour le pilotage de l'utilisation des TIC</li> </ul>
Délai	2015-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Pas de ressources supplémentaires nécessaires.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Pas de ressources supplémentaires nécessaires.
Remarques	Le jalon est mis en œuvre sur la base des processus informatiques, des autres directives en matière de TIC et des compétences définies par l'OIAF.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Report du T4 2014 au T4 2015 Les livrables achevés à fin 2014 ont été retirés de la liste et remplacés par de nouveaux livrables contribuant à la réalisation de l'axe stratégique AS-01.</i>
<i>Conséquences de la modification</i>	<i>En raison de la nature composite et changeante de ce jalon, ce report n'a aucune conséquence notable pour le renforcement de la gestion et du pilotage des TIC.</i>

### 3.2.5 Jalon : La stratégie partielle «Travail mobile» est en vigueur et les projets de mise en œuvre sont attribués

Description	Les «directives sur le télétravail dans l'administration fédérale» énoncent quatre facteurs de succès pour le travail mobile (cadres et collaborateurs, technologie, infrastructure et droit du personnel). Dans le domaine de la technologie, il faut élaborer une stratégie partielle et attribuer les mandats pour les premiers projets de mise en œuvre des TIC afin de soutenir le travail mobile.
OCF	UPIC
Validation	UPIC, après consultation du CI
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie partielle «Travail mobile»</li> <li>• Mandats pour les projets de mise en œuvre</li> <li>• Mesures immédiates 2014/15</li> </ul>
Délai	2015-T3
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Estimation des ressources selon le mandat du projet «Mise en œuvre de la stratégie partielle Travail mobile»: environ 24 JP au total.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Les ressources sont planifiées dans le cadre de l'octroi des mandats pour les projets de mise en œuvre.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Aucune</i>

### 3.2.6 Jalon : Le modèle de marché IAM version 2 est adopté

Description	Le modèle de marché étendu (version 2) du service standard IAM est adopté par le Conseil fédéral
OCF	UPIC / Programme IAM de la Confédération
Validation	Conseil fédéral
Livrable	Modèle de marché IAM version 2
Délai	2015-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Dans les limites des ressources disponibles et selon les conventions conclues dans la planification du programme IAM Confédération.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Dans les limites des ressources disponibles et selon les conventions conclues dans la planification du programme IAM Confédération.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Nouveau jalon</i>

### 3.2.7 Jalon : La stratégie de la Confédération en matière de TIC 2016-2019 est adoptée

Description	La stratégie de la Confédération en matière de TIC 2016-2019 est adoptée
OCF	UPIC
Validation	Conseil fédéral
Livrable	Stratégie de la Confédération en matière de TIC, y compris plan directeur (documents)
Délai	2015-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	60 JP (5 JP par département plus ChF du côté des bénéficiaires de prestations et 5 JP par fournisseur de prestations)
Ressources départements/ChF suite au jalon	A définir dans le plan directeur 2016-2019.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Nouveau jalon</i>

### 3.2.8 Jalon: Le déploiement des services UCC est achevé

Description	Le déploiement de l'UCC est achevé; l'organisation du programme est dissoute.
OCF	Organe de pilotage UCC
Validation	UPIC
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Services UCC entièrement déployés</li> <li>– Téléphonie fixe remplacée</li> </ul>
Délai	2016-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	<p>Engagement des ressources selon planification du programme UCC.</p> <p>Les ressources FP et au niveau des départements sont mises à disposition de manière centralisée.</p> <p>Engagement des ressources au niveau des offices: environ CHF 50.– par poste de travail.</p>
Ressources départements/ChF suite au jalon	Engagement des ressources moindres dans le cadre de la gestion des exigences et des versions UCC.
Remarques	<p>Les services UCC sont intégrés au service standard «Bureautique/UCC» conformément à la planification distincte (cf. jalon 3.2.13).</p> <p>Le 17 février 2014, le comité du programme UCC a décidé de prolonger le programme UCC jusqu'à fin 2016 en raison d'une proposition du DDPS.</p>
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Aucune</i>

### 3.2.9 Jalon : Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS

Description	Le site, la planification et le financement pour le centre de calcul CAMPUS sont connus.
OCF	DDPS
Validation	Dans le cadre du projet "Centres de calcul DDPS/Confédération 2020"
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le site du CC CAMPUS est défini.</li> <li>– Les premiers résultats de la planification détaillée sont connus.</li> <li>– Le crédit pour le CC CAMPUS est demandé dans le cadre du message sur l'immobilier 2016 du DDPS.</li> </ul>
Délai	2016-T3
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Engagement des ressources et financement selon planification du projet "Centres de calcul DDPS/Confédération 2020", resp. du projet partiel CC CAMPUS.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Engagement des ressources et financement selon planification du projet "Centres de calcul DDPS/Confédération 2020", resp. du projet partiel CC CAMPUS.
Remarques	Ce jalon s'appuie sur la décision du Conseil fédéral du 2 juillet 2014 concernant la création d'un réseau de centres de calcul pour l'administration fédérale, chiffre 4.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Nouveau jalon</i>

### 3.2.10 Jalon : Concept détaillé pour le réseau de centres de calcul

Description	Concept couvrant les aspects suivants du réseau de centres de calcul de l'administration fédérale : directives, modèle de pilotage et d'exploitation, services d'infrastructure TIC
OCF	DFF (UPIC)
Validation	Conseil fédéral
Livrable	Concept (document)
Délai	2016-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	L'engagement des ressources et leur financement sont à régler dans le mandat d'initialisation de projet correspondant.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Les conséquences concernant l'engagement des ressources ne seront connues qu'après l'achèvement de ce jalon.
Remarques	Ce jalon s'appuie sur la décision du Conseil fédéral du 2 juillet 2014 concernant la création d'un réseau de centres de calcul pour l'administration fédérale, chiffre 4.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Nouveau jalon</i>

### 3.2.11 Jalon : Le déploiement du service standard «Bureautique/UCC» est achevé

Description	Les migrations décidées avec le modèle de marché Bureautique/UCC sont terminées (exception DFAE, conformément à la DCF du 15 janvier 2014).
OCF	UPIC
Validation	UPIC
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Exploitation par l'OFIT du service standard pour la ChF et le DEFR jusqu'en 2016 (pour le DFAE jusqu'en 2018)</li> <li>– Exploitation par la BAC ou l'OFIT du service standard pour swisstopo jusqu'en 2016</li> <li>– Exploitation par l'OFIT du service standard pour MeteoSuisse jusqu'en 2018</li> </ul>
Délai	2016-T4 (DFAE: 2018-T4)
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Engagement des ressources selon la décision du Conseil fédéral relative au modèle Bureautique/UCC du 10 avril 2013 (financement central à hauteur de 18,2 mio). Pas de ressources supplémentaires nécessaires.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Ressources peu importantes dans le cadre de la gestion des exigences et des versions Bureautique/UCC.
Remarques	Le modèle de marché «Bureautique/UCC» fixe les conditions-cadres et les directives relatives à la mise à disposition et à l'exploitation du service standard «Bureautique/UCC».
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Aucune</i>

### 3.2.12 Jalon : Acquisition en externe des services de transport de données

Description	Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 10 juin 2011, les services de transport de données jusqu'à la couche 2 incluse sont acquis sur le marché libre.
OCF	OFIT (conduite de projet), UPIC (mandant)
Validation	UPIC
Livrable	Contrats-cadres réglant la fourniture des services de transport de données.
Délai	Inconnu : dépend de la décision du tribunal administratif fédéral au sujet du recours pendant.
Remarques	Les services de transport de données doivent couvrir les besoins croissants qui découleront entre autres de l'intégration de la communication vocale dans les fonctions de la bureautique.
<i>Modification depuis le plan directeur 2014</i>	<i>Ce jalon tracé du plan directeur 2014 doit être réintégré dans la liste. Le délai prévu initialement était le T3 2013.</i>

### 3.3 Abréviations

Abréviation	Signification
AS-01, AS-02 ...	Axe stratégique 1, axe stratégique 2
CC	Centre de calcul
ChF	Chancellerie fédérale
CI	Conseil informatique de la Confédération
CIC	Conférence informatique de la Confédération
DCF	Décision du Conseil fédéral
DFF	Département fédéral des finances
DIR	Service standard en matière de TIC «Services d'annuaire»
IAM	Identity and Access Management
JP	Jours-personne
OCF	Organisation chef de file
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OIAF	Ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale
SS	Service standard (en matière de TIC)
T1, T2...	Trimestre 1, trimestre 2 d'une année
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UCC	Unified Communication and Collaboration
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération